



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

IA- IPR, référents des collèges et lycées généraux et technologiques

Circulaire n° 2022-121 du 4 octobre 2022 relative à la désignation des IA-IPR référents des collèges et lycées généraux et technologiques.

Doyen des Inspecteurs d'académie-Inspecteurs pédagogiques régionaux

Affaire suivie par : Charles NAÏM

Tél : 01 57 02 68 47

Mél : ce.buripr@ac-creteil.fr

Texte adressé à Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement

Annexes :

- La liste des IA-IPR Référents

Nous vous prions de trouver ci-joint la liste des IA-IPR référents des collèges et lycées généraux et technologiques, publics et privés.

En lycées, ils peuvent être sollicités pour l'évaluation et l'amendement **du projet d'évaluation** et, quand l'établissement est concerné, pour la mise en place du dispositif « **Je réussis au lycée** ».

Dans les établissements engagés dans la démarche « **Notre école, faisons-la ensemble** », ils pourront, à la demande, accompagner les différentes étapes de la réflexion collective.

Enfin, dans tous les établissements, ils peuvent être sollicités dans le cadre de l'accompagnement de **l'actualisation du plan de continuité pédagogique**.

Charles NAÏM
Doyen des IA-IPR